

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de GRÉZILLAC

Département de la GIRONDE

33420

Arrondissement de LIBOURNE

EXTRAIT

Canton des Coteaux de Dordogne

DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

Téléphone : 05.57.84.52.10

Télécopie : 05.57.84.67.51

Ouverture du lundi au jeudi
De 13h30 à 17h30,

Le vendredi de 9h00 à 12h30
Et de 13h30 à 17h00

L'an deux mille vingt-deux le 7 juillet à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire
Date de convocation : 30 juin 2022.

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 10

Représentés : 2

votants : 12

Présents : Claude NOMPEIX, René PREVOT, Serge MIO, Marie-Hélène BOUSQUET, Catherine THOMAS, Alain GREIL, Guillaume LESPINGAL, Catherine LABAYE, Patrick LARRIEU, Didier NEBREDIA.

Absents : Jean-Christophe BONHOURE (procuration donné à Alain GREIL), Jean-Claude DUMONT, Yohan GARCIA, Christophe HOTIER, Isabelle TICHON (procuration donnée à Marie-Hélène BOUSQUET).

Secrétaire : Patrick LARRIEU

OBJET : Demande d'adhésion de la commune de Naujan et Postiac au syndicat EPRCF 33.

Délibération n°2022_19

N° d'ordre : 2022-07-07-01

Le conseil municipal de la commune de Naujan et Postiac a délibéré le 1^{er} juillet 2021, pour demander son adhésion au syndicat EPRCF 33 et intégration du périmètre.

Par délibération du 2 décembre 2021, le syndicat EPRCF 33 a accepté l'adhésion et intégration au périmètre de la commune de Naujan et Postiac.

Les communes membres de l'EPRCF 33 doivent délibérer également.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

D'accepter l'adhésion et l'intégration au périmètre de la commune de Naujan et Postiac.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

Et de la publication sur le site internet de la commune le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 7 juillet 2022

Le Maire

Le secrétaire de séance



Patrick LARRIEU



Claude NOMPEIX